L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉRÔME BAYON.

JEUDI (MATIN) 8 SEPTEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLES-ORLÉANS, 8 septembre.

Nous avons reçu hier par la malle de la Mobile les journaux de New-York jusqu'au 30 août seulement, c'est-à-dire ceux qui, d'après l'ordre des courriers, devaient dû nous parvenir lundi dernier ; la malle de New-York due ici hier, n'est pas arrivée par celle-ci nous aurions eu des journaux du 24. Nous ne remarquons que fort peu de chose dans ceux que nous avons sous les yeux.

Les éditeurs de Charleston ont reçu par un arrivage de New-York, des journaux de cette ville du 23 au soir ; il y était arrivé deux navires du Hâvre, l'*Helvetia* et le *United-States*, ce dernier, parti le 4 juillet; ils ne donnent que des nouvelles commerciales plus fraîches que celles que nous avions précédemment. (Voyez notre partie anglaise.) Plusieurs autres navires de Liverpool, d'Amsterdam, de Bristol, &c. venaient d'y arriver ; mais aucun n'apportait des dates d'Europe plus récentes. Le soir, on a signalé à New-York, le navire *John Linton*, de Liverpool : si le courrier de Samedi nous apporte les journaux de Nord, nous aurons sans doute des nouvelles à offrir à nos abonnés.

La rivière Congaree s'est élevée à une si grande hauteur qu'il a inondé tous ses bords ; les habitations situées au dessous de Colombia ont été couvertes d'eau, et il y en avait trois pieds sur la jetée de Haggabook Swamp. Les récoltes de coton sont entièrement détruites. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que la diligence de Colombia a pu se rendre à Charleston.

Les journaux de Baltimore nous apprennent que le brick *Vulcan*, du port de la Nlle.-Orléans, expédié de Providence pour St. Yago de Cuba, et de là à San-Juan de Nicaragua, a été enlevé par le second, nommé Antoine Félix, et l'équipage, à son retour dans l'île de Providence. Le second a profité d'un moment où le capitaine était à terre pour s'occuper de ses affaires. On craint beaucoup pour la vie d'un passager, qui s'est embarqué à St. Yago.

Le navire *Sarah*, arrivé à New-York en 41 jours de traversée, venant de Lisbonne, a laissé devant le Tage une escadre française de 13 voiles, dans laquelle on comptait 6 vaisseaux de ligne. Cette escadre avait capturé environ trente navires marchands, une corvette et un brick de guerre. On rapportait le 7 juillet, que Miguel avait renvoyé tous ses ministres, à l'exception d'une seul ; qu'il s'était nommé de nouveaux conseillers, et faisait de grands préparatifs pour défendre sa capitale contre l'attaque présumée des Français. Le 10, un brick de guerre français devait se rendre dans le port, pour faire de nouvelles sommations au gouvernement. Lisbonne était dans la plus grande fermentation, la plupart des prisons étaient pleines, et il se faisait journellement de nouvelles arrestations. On s'attendait à voir paraître sous peu une escadre américaine dans ces eaux.

Une lettre du 8 juillet s'exprime en ces termes :—" Nous sommes à la veille de grands événemens, car il y a à Carcaës six vaisseaux français de 74, quatre frégates, plusieurs corvettes et bricks de guerre, et d'autres navires qui ne montrent aucun pavillon et que l'on croit être sortis des Açores. De notre côté il règne beaucoup de confusion, car il y a eu plusieurs nominations de faites, et personne n'a voulu les accepter. Le duc de Cadaval n'occupe plus aucun emploi, et le comte de Barsto a la direction de tous les départemens. Plusieurs régimens ont été mis en marche, mais les soldats ne partent qu'en murmurant, et on pense ici qu'ils ne sont pas en humeur de se battre. Nous avons à Bélem un vaisseau de 74, trois frégates et plusieurs corvettes et bricks; tous ces navires sont dans le plus triste état, quoiqu'ils soient peints à neuf avec le plus grand soin. "

Nous traduisons l'article suivant d'un journal de Charleston ; il s'agit d'une fête donnée à Paris :—

" Samedi dernier tous les curieux de la capitale avaient été attirés au Champ de Mars, pour être témoins de l'ascension de M. Eugène Robertson dans une *flottage aérien*, c'est-à-dire dans cinq ballons réunis ; d'autres amusemens encore devaient avoir lieu, en l'honneur de la garde nationale. Plusieurs poissons et différents monstres marins, enflés de gaz, s'élevèrent pendant la journée. Mais le principal objet était un éléphant colossal, dix fois plus grand que nature, qui s'éleva lentement, retenu à la terre par une corde. Il avait un air grave et majestueux ; mais tout-à-coup la corde venant à casser, par la force du vent, cet énorme animal se mit à faire une série de gambades extraordinaires, à la hauteur de quelques centaines de verges. Il faisait des culbutes comme *Grimaldi*, et *il diavolo Antonio* aurait envié ses tourbillons. Il continua ces évolutions comiques en passant sur l'Ecole Militaire, jusqu'à ce qu'enfin nous le perdîmes de vue. Quelque part qu'il descende, il est probable qu'il causera quelque scène comique parmi les paysans. Quelques courses de chevaux sans cavaliers, comme à Florence, ont eu lieu ensuite, mais elles ont été fort peu intéressantes. La patience des spectateurs était à bout, quand tout-à-coup le plus gros de cinq ballons creva et leur ôta tout espoir de voir réaliser l'ascension. "

Les journaux européens parlent du testament du général Diébitsch; la fortune de cet ex-serviteur de l'absolutisme s'élève à 1,600,000 fr; il en laisse la moitié à son frère, manufacturier de chapeaux à Stettin, dans la Poméranie prussienne; et l'autre moitié à sa sœur, nonne du couvent de St.-Ulric, à Wolfhart, dans le voisinage de Konisburg. En outre l'ex-feld-maréchal, en signe de l'amitié qu'il lui portait, lègue à M. Sébastiani, sa grande croix en diamants de l'ordre Wladimir. *Qui se ressemble s'assemble—Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.*

NEW-YORK, 20 août.

Les personnes qui se sont dernièrement échappées du Paraguay, sans avoir apporté de nouvelles importantes, donnent cependant des détails intéressans. Le docteur Francia non-seulement remplit toujours les fonctions de Dictateur, mais il y a toute apparence qu'il les remplira encore long-temps. Il mène une vie très retirée ; sa résidence est une espèce de palais et sa maison se compose de deux nègres et d'une cuisinière. On dit qu'il a plus de 4,000 hommes à ses ordres, dans différentes parties de la province.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que le peuple du Paraguay ne fasse pas même un effort pour se soustraire à une forme de gouvernement aussi oppressive. Il doit sans doute y voir la preuve qu'il est satisfait de son chef, ou que le gouvernement [illegible] ; mais il est pourtant surprenant.

(Gaz. des E. U.)

—Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque jusqu'au 23 juillet ; sous un point de vue, ils sont très intéressans. Le mécontentement qu'occasionnait dans les îles anglaises l'intervention de la mère-patrie dans leur régime intérieur et surtout par rapport aux esclaves, semble avoir pris un caractère décidé. On parle, et en termes fort peu mesurés, de se séparer entièrement de la Grande-Bretagne. Voici quelques-unes des résolutions qui furent votées à une assemblée des habitans de Trelawney, île de la Jamaïque.

" La conduite du gouvernement anglais, en levant sur nous des impôts plus forts que sur ses autres sujets ; en écoutant les faussetés qu'on répand sur les colonies ; en rejetant l'opinion qu'émettaient en notre faveur des personnes impartiales ; en permettant que, sous le manteau de la religion, des hommes pervers vinssent non seulement enlever à nos cultivateurs le fruit de leurs épargnes, mais encore semer parmi eux le mécontentement et la rébellion; en menaçant de retirer des troupes dont nous avons deux fois acheté la protection, et cela lorsqu'une guerre d'esclaves peut être à craindre ; cette conduite est odieuse et directement opposée à la justice, à l'humanité et à une saine politique.

" Nous sommes attachés par une affection et une vénération toutes filiales à notre bien-aimé souverain et à notre mère-patrie ; quoique cette dernière paraisse désirer une séparation, elle nous inspirerait les regrets les plus sincères ; cependant il ne nous reste pas d'autre alternative.

" S. Exc. le comte de Belmore sera sollicité de convoquer la chambre des représentans, afin que cette assemblée puisse envoyer une députation qui dépose nos plaintes au pied du trône, suppliant humblement notre très-gracieux souverain et la nation anglaise, puisqu'ils nous regardent comme indignes de voir nos justes droits protégés ainsi que ceux de tous les sujets de S. M., de permettre que nous soyons relevés de notre serment de fidélité et que nous allions demander à une autre nation la protection qui nous est si injustement et si cruellement refusée par notre patrie."

De semblables résolutions ont été passées à Montego-Bay, à St.-James-Parish et enfin dans toute l'île. La Jamaïque même n'est pas la seule possession anglaise qui ait montré ces sentimens. L'île de Grenade et d'autres îles ont pris les mêmes mesures ; on recommande partout la convocation d'un congrès colonial, composé de députés de toutes les parties des Indes Occidentales. Le *Kingston Chronicle* contient à ce sujet les remarques suivantes :

" Il y aurait de la présomption à vouloir dicter au congrès, s'il s'assemble de nouveau, les mesures qu'il devra adopter ; mais lorsqu'il s'agit des intérêts de tous, il faut entendre tout le monde. Nous sommes arrivés à une crise où notre énergie seule pourra nous assurer le succès. Trop long-temps nous avons satisfait aux demandes déraisonnables et obéi aux ordres impérieux d'une marâtre dénaturée. Il arrive une époque où devient criminelle la soumission d'un fils aux volontés extravagantes d'un père qui exige de lui leur ruine mutuelle ; nous avons atteint cette période. Parce que notre mère-patrie nous demande le sacrifice de notre vie et de nos biens, et veut ainsi consommer la ruine d'une de ses plus précieuses possessions, irons-nous satisfaire en aveugles à ces monstrueuses exigences? Si, aux yeux de l'Angleterre, nous ne sommes plus d'aucun prix, qu'elle nous rejette de son sein, nous irons chercher ailleurs la protection qu'elle nous refuse. Puisqu'elle déclare que nous ne sommes qu'un fardeau pour elle et nous retire sa protection, elle perd tous ses droits à notre obéissance. Il faut donc, respectueusement mais avec fermeté, demander justice : si justice nous est refusée, il faut demander que les liens qui nous attachent mutuellement et que l'Angleterre seule veut briser, soient entièrement et à jamais rompus, afin que nous puissions chercher d'autres protecteurs. Quelque douloureuse que soit cette alternative pour tous les cœurs vraiment anglais, il nous reste la consolation de savoir que nous trouverions bientôt un peuple qui saurait nous apprécier. *(Courier & Inquirer.)*

EXTÉRIEUR.

BUENOS-AYRES.

Par le brick *Wanderer*, on a reçu des nouvelles de Buénos-Ayres jusqu'au 27 juin.

Le 14 de ce mois, l'honorable John Murray Forbes, chargé d'affaires des Etats-Unis, est mort dans sa soixantième année, après une longue et douloureuse maladie. Ses funérailles ont eu lieu le 16, et ont été suivies par les principaux fonctionnaires du gouvernement et tous les citoyens américains. M. J C. Zimmerman a prononcé un discours éloquent sur sa tombe.

Le colonel Pedro est arrivé le 15 à Buénos-Ayres, chargé de dépêches qui annonçaient l'occupation de la ville de Cordova par une division de l'armée fédérale. Ce nouveau succès causa une vive allégresse et dans un grand nombre de rues on fit partir des fusées et autres pièces en signe de réjouissance.

La réserve de l'armée fédérale consiste en 1600 hommes d'infanterie, 400 de cavalerie et 150 artilleurs. Ces troupes sont animées du meilleur esprit.

La chambre des représentans de la province de Buénos-Ayres s'est assemblée le 22 juin, et jusqu'au 27 il n'y a encore eu de fait que les dispositions préparatoires, telles que l'élection des commissions, des secrétaires, etc. La loi sur le libelle, que l'expérience a prouvé n'être que peu propre à punir ce délit, doit être refaite dans cette prochaine session.

Les nouvelles reçues de la province d'Entrérios vont jusqu'au 9 juin ; elles représentent la situation du pays comme parfaitement tranquille. Il n'en est pas de même des provinces Orientales ; s'il faut en croire la *Gaceta Mercantil*, un mécontentement général s'y manifeste publiquement et dans toutes les occasions.

Les nouvelles de Rio-Janeiro vont jusqu'au 11 juin et à cette époque, la tranquillité et le bon ordre étaient rétablis. Les gouvernemens de San-Paoly, de Bahia et de Minas avaient adhéré au nouvel ordre de choses, et l'on pensait que les autres provinces suivraient cet exemple. La chambre des représentans s'occupait de discuter les limites du pouvoir dont serait revêtue la régence ; on croyait généralement que les personnes qui composent maintenant la régence provisoire seraient élues de nouveau pour former la régence définitive, car leur conduite avait jusque-là satisfait tout le monde.

Un passager de Rio-Janeiro dit que beaucoup de patriotes craignent que Limas n'aspire à la couronne, étant soutenu par les troupes et leurs officiers. On avait parlé d'une garde nationale pour balancer leur influence, cependant jusqu'à ce que la régence soit nommée, la confiance ne renaîtra pas et les partis s'observeront toujours, prêts à recommencer leur lutte sanglante.

A Bahia l'ordre était entièrement rétabli ; on avait eu recours aux mesures les plus sévères pour désarmer la populace, mais avant qu'on eût pu y parvenir, il y avait eu plus de cent Portugais d'assassinés.

FRANCE.

PARIS, 28 juin.

Ce qui se passe maintenant au sujet des élections prochaines explique et justifie parfaitement la distinction que nous avons quelquefois établie entre le gouvernement parlementaire et le gouvernement représentatif. Le premier système, dont le type est dans la vieille constitution britannique, et que Louis XVIII importa chez nous en 1814, place la souveraineté dans les chambres ; le second, fondé en France par la révolution de juillet, et que le bill de réforme fera inévitablement triompher en Angleterre, ne voit dans les chambres que les organes et les instrumens d'une souveraineté plus haute, laquelle réside essentiellement dans la nation.

La dernière chambre des députés, élue à [illegible] ; et les principaux, les seuls [illegible] les extrémités se touchent d'une manière horrible. MM. Antoine Curci, de Naples, et Félix Argenti, de Milan, y ont été arrêtés et détenus dans les prisons sur la demande des ambassadeurs napolitains et autrichiens. Celui-ci a obtenu l'extradition du malheureux Argenti, qui, absent depuis long-temps de sa patrie, n'a pu prendre part aux derniers événemens, mais qu'on accuse d'avoir participé à ceux de 1821. Que fera-t-on d'Argenti ? Est-il destiné à grossir le nombre des victimes que réclame Metternich ? On doit le craindre, car déjà on annonce qu'il sera jugé, et l'on sait dans quel sens effrayant on entend ce mot dans les états où règnent des tyrans. Quand à Curci, comme le gouvernement napolitain, consulté par l'ambassadeur, n'a pas jugé à propos de demander l'extradition, il a été mis en liberté.

Loin d'être traités avec humanité, les proscrits de la Romagne qui traversent la Toscane y sont vexés et incarcérés. Quinze de ces infortunés, récemment arrivés de Livourne à Bastia, ont assuré qu'ils sont restés quinze jours renfermés dans les cachots du fort de Livourne, où ils recevraient pour toute nourriture la ration de pain qu'on est d'usage de donner aux galériens.

Le général Colletta, Napolitain, établi à Florence depuis plus de dix ans, a reçu l'ordre de quitter immédiatement la Toscane, quoiqu'atteint d'une maladie grave et dangereuse. Il est forcé d'obéir, dût-il succomber dans le voyage ! . . . .

Tels sont les *actes d'humanité* de ce gouvernement envers les étrangers. Les extraditions qu'il accorde le rendent sans contredit complice des assassinats judiciaires qu'on commet ensuite. Et quant aux sujets toscans, six d'entr'eux, proscrits, se sont empressés de se soustraire à la *clémence* de leur souverain, et se sont rendus en Corse.

—On assure que le traité fait entre le général Clausel et le dey de Tunis, relativement à Constantine a été annulé par le ministère français. La suite prouvera qui avait raison, du général Clausel ou de Mr. Sébastiani.

Constantine (l'ancienne Cirta,) est une province dépendant de la régence d'Alger. Le pacha a toujours été, depuis l'occupation, en insurrection contre la France. Il a fait massacrer tous les Français que la tempête ou le malheur ont pu conduire sur ses côtes. Par le traité qui vient d'être annulé, le dey de Tunis se chargeait de faire, à ses frais, mais pour le compte de la France, la conquête de Constantine et de ses dépendances, au nombre desquelles se trouve Bone, Stora, etc. Seulement le nouveau bey de Constantine, comme celui d'Oran, aurait été Tunisien ; la France aurait retiré le tribut auquel le bey de Constantine était obligé. Cette contrée aurait été soumise à nos lois. Quel est donc le motif qui a fait annuler un traité si utile à la France ?

—M. le lieutenant-général Clausel est parti aujourd'hui pour Toulouse.

—Plusieurs lettres reçues dans notre pays de différens points des départemens de l'Ouest sont très-rassurantes sur l'état actuel de ces contrées. Il paraît que la chouannerie a beaucoup moins d'importance que ne l'ont fait croire quelques nouvelles répandues depuis quelque temps. Tout se réduit, disent les lettres dont le contenu nous a été communiqué, à quelques bandes de réfractaires que l'on a entraînés à la désertion par de perfides conseils, et qui vivent misérablement sans asile fixe, et de gens sans aveu que l'on a lancés moyennant un peu d'argent dans un métier dont la plupart sont déjà fort dégoûtés. On évalue à 3 ou 400 hommes, divisés en 10 ou 12 bandes le nombre des chouans, que d'une part la peur, et d'autre part les vœux des gens qui voudraient voir la guerre civile organisée en France, ont fait croire plus considérable qu'il ne l'est réellement. *(Pilote du Calvados.)*

—La corvette de guerre *la Diane*, commandée par Mr. Duhautcilly, capitaine de frégate, est arrivée le 9 juin en rade de Brest. Elle revient du Mexique avec un colonel mexicain fondé de pouvoirs du gouvernement de ce pays, et chargé de conclure un traité de commerce avec la France. En revenant du Mexique, *la Diane* a relâché à Norfolk (Etats-Unis) pour y prendre des vivres. L'équipage de *la Diane* y a été si bien accueilli sous le pavillon tricolore, que M. Duhautcilly, en quittant Norfolk, a écrit au rédacteur du *Beacon*, journal de Norfolk, une lettre pour remercier les habitans de cette ville de l'accueil bienveillant qu'il en a reçu.

—*Le Moniteur* a mis une sorte d'empressement à annoncer que les sujets russes pourraient obtenir de nouveau l'autorisation de séjourner en France. Serait-il vrai que cette détermination tient seulement au prochain voyage que va faire la grande-duchesse Michel, laquelle, accompagnée d'une cour nombreuse, doit traverser la France pour se rendre en Angleterre? Les courtisans qui escorteront S. A. I. sont choisis, dit-on, avec soin, afin de bien voir et de bien apprécier notre situation intérieure.

—Sur les vingt candidats nommés par la garde nationale de Metz, et devant être soumis au choix du Roi pour remplir, dans les deux légions, les grades de colonels et de lieutenans-colonels, quinze sont membres de l'association nationale. *(Journal de la Meurthe.)*

PARIS, 15 juin.

—On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*, (Pau) du 11 de juin :

" On nous écrit de l'extrême frontière que des ordres ont été donnés à divers commettans pour des achats considérables de chevaux pour le compte des Espagnols. Le général Mina en fait nourrir quarante très-beaux à ses frais dans la commune de Hasparren. On en conclut que ce chef n'a pas renoncé à ses projets, et que l'argent ne lui manque pas. Le colonel Jaureguy (el pastor) est arrivé depuis quelques jour à Bayonne pour y soigner sa santé. Un secrétaire d'ambassade de Saxe est passé dans cette ville, venant de Madrid et allant en Saxe ; il rapporte que le roi et la famille royale sont à Aranjuez, et que le plus grand calme régnerait dans toute la péninsule, sans les appréhensions du gouvernement espagnol, qui craint d'être inquiété par les réfugiés. C'est le but de la réunion de troupes qu'on a fait marcher vers la frontière. On parle toujours de la création d'un camp aux environs de Pampelune, qui serait de 12 à 15,000 hommes ; mais il est possible que la dépense qui résulterait de cette concentration de forces fasse renoncer à ce projet. On prend, du reste, les plus grandes précautions à l'égard de tous les étrangers qui se présentent pour entrer en Espagne. Dans chaque curieux, dans chaque homme qui voyage pour ses affaires, on croit voir un espion, et pour peu que ses papiers ne soient pas en règle, on le traite en conséquence ; c'est un avertissement que nous croyons devoir donner à ceux qui sont obligés de se rendre dans la Péninsule. "

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Expédiés hier

Navire St.-Louis, Thompson, New York, P Laidlaw.
Navire T[illegible], Potter, Liverpool, Cocayne. Watts & co.
Brick North[illegible]on, New-York, C J & A B. Henshaw.
Goëll Virginia, [illegible]nde, Mobile,
Goëll Jane, M'Pherson, St. Yago de Cube, J Goulé.

Expédiés avant hier.

Goëll Tepeyac, Cabress, Vera-Cruz, Lhardi et frères
Goëll Volto-Teal, Philadelphie, T Toby

Arrivés avant-hier.

Navire l'Aimable Créole, Giraud, de Nantes, avec des briques à Perret & Charbonnet.
Bat.-à-vapeur Paul Clifford, Gordon, Louisville, avec un chargement à diverses personnes.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre
1 Pie. F. PERRET.
8 sept. Rue Toulouse No. 62.

BEURRE FRAIS.—117 jarres Beurre frais de 20 liv. chaque, à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Paul Clifford, venant de Cincinnati, à vendre par
STETSON & AVERY.
8 sept Rue du Camp.

80,000 BRIQUES à vendre par les soussignés, en débarquement du navire *Aimable Créole*, vis-à-vis la rue Jefferson.
8 sept PERRET & CHARBONNET.

LETTRES DE CHANGE SUR NEW-YORK, à vendre par
8 sept PERRET & CHARBONNET.

A LOUER.

Une petite MAISON A ÉTAGE, sise sur un vaste emplacement, rue de l'Esplanade, encoignure Bourgogne, maintenant occupée par le docteur Dubuisson : S'adresser à
G. MONTAMAT,
8 sept Rue Ste.-Anne, No. 51.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, le 15 août ou environ à cette époque, une négresse américaine âgée d'à-peu-près 16 ans, nommée SUSANNAH, d'une taille régulière et un peu fine, ayant appartenu ci-devant à M. Guion, et appartenant maintenant à don José Figurola.—Quiconque ramenera la dite négresse à son maître ou à Victor de la Cova, rue St.-Louis, No. 45, recevra la récompense ci-dessus mentionnée, et en outre toutes les dépenses légales qu'il pourra faire pour cette arrestation, lui seront remboursées. 8 sept.—4

POUR BAYOU SARAH,
Port-Hickey, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur fin marcheur STRANGER, capitaine J. B. Colla, partira tous les mardis à 10 heures précises, et partira du Bayou Sarah tous les vendredis à 10 heures. Pour frêt et passage, s'adresser à bord.

☞ N. B. Les personnes qui donneront du fret pour les habitations, seront responsables du paiement. 1er. sept—3

AVIS.—La goëlette ALERTA, pour MATAMOROS, est maintenant prête à recevoir un chargement, vis-à-vis les Magasins Bleus. 8 sept.

PASSAGE POUR MARSEILLE.

Le navire français, l'AIMABLE CREOLE, capt., GIRAUD, ayant des emmenagemens supérieurs, partira vers le 25 courant; pour passage s'adresser à bord, ou à
8 sept PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette fine voilière SALLY & BETSEY, est en état de mettre en mer immédiatement; pour plus amples renseignemens, s'adresser à bord, ou à
8 sept. J. W. ZACHARIE & CO.

ON DEMANDE

Un bon navire, d'environ 250 tons. s'adresser à J. MAGER,
6 sept rue St. Louis.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre MARGARET, capt., SCUDER, partira sans délai. Pour fret de quelques colis et d'un chargement sur le pont, ou pour passage, s'adresser à bord, ou bien à
6 sept STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le joli navire fin voilier CANTON-PACKET, cap. P. Penhullow, sera expédié immédiatement. Pour frêt de 200 balles coton, s'adresser à W. G. HEWES.
1er. sept. rue du Camp, no. 9.

POUR BOSTON.

Le beau brick HAZARD, capit. Palmer, sera prêt à recevoir un chargement dans quelques jours et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
1er. sept. STETSON & AVERY.

POUR TAMPICO. (Un paquebot.)

La belle goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ELIZA THOMAS, cap. Delakus, continuera à faire les voyages réguliers, entre ce port et Tampico. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TUYES & CO.
27 août. rue Royale, no. 104.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS,

La compagnie prendra les armes, dimanche prochain 11 courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira sur la place au Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.

Par ordre du capitaine,
W. Debuys. A. LABOURDETTE.
6 sept. Marshal-des-logis-chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

CONFORMEMENT aux ordres du major commandant, le bataillon prendra les armes dimanche 11 septembre courant, à 6 heures du matin. Armement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre,
1er sept. U. DUREL. Adjt.-major.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre la cargaison du brick *Oromaze*, venant de Marseille, consistant en :

600 Bques.-de vin,
738 Paniers d'huile,
200 Demi dito.,
50 Tierçons de vin sec. dito. Madère, de Marseilles.
100 Paniers de Champagne,
50 Demi dito. dito.
100 Csses. fruits au vinaigre, assortis,
50 dito. Olives farcies,
100 Pobans de Pruneaux,
100 Caisses fruits à l'eau-de-vie,
2 Jarres de Saucissons,
125 Paniers Vermicelle,
5 Jarres de Saucissons,
757 Caisses vin Muscat de Frontignan.
2 e tout très frais et ayant droit au *drawback*.
C. OGER & CO.
6 sept—3 Rue Toulouse No. 17.

Changement de Domicile.

J. MICHINARD,
PHARMACIEN-DROGUISTE.

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicaments soit simples ou composés. 8 sept—12

CONTRAT A LA GROSSE.

ON désire emprunter à la grosse de 4 à 5 mille dollars, sur le corps, agrès et apparaux du brick neuf *Félix Léopold*, destiné d'ici à Campêche, et delà à Bordeaux.

S'adresser au capt. Roux, à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou rue Royale, No. 119.
8 sept—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 9 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin à son magasin d'encan, 10 balles couvertures de 3 à 7 points, 2 do. do. à lit, 2 caisses shawls d'Angora, 4 do. indienne, 2 do. bombazet noir, 4 do. mouchoirs, 2 do. cotonnade à carreaux, 1 do. cassinet, 1 do. shawls Mérinos, 1 balle cotonnade, &c. &c.
Conditions, à la vente. 8 sept.

Vente du brick Kanyawa.

PAR ISAAC L. M'COY.

Samedi, 10 courant, à midi, à la bourse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, la coque et les matériaux du brick KANHAWAYA, du port de 174 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, telle qu'il se trouve maintenant au chantier de MM. Brunet & Ashton, ayant souffert d'autres avaries dans le dernier coup de temps.

On pourra en voir l'inventaire au bureau de l'encanteur, et à la bourse, le jour de la vente.
8 sept.—2

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu, aujourd'hui jeudi, 8 du courant, entre midi et une heure, sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, place accoutumée, une vingtaine de VACHES ET TAUREAUX, laitières et bonnes pour la boucherie. 8 Sept—1

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, lundi 12 septembre courant, sur son habitation,

Cinquante têtes de Bêtes,

telles que chevaux, mulets dompités, et juments.

CONDITIONS :—Toute somme au-dessous de $50, comptant ; et au-dessus, en tout mars prochain, en billets endossés à satisfaction.
8 sept.—2

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 10 octobre prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, par ordre de la Cour des Preuves de la Paroisse St.-Landry et de la Cour des Preuves de cette ville, les propriétés suivantes :

1o. UN LOT DE TERRE situé en cette ville, mesurant 25 pieds face à la rue Conti, sur 33 pieds de profondeur, entre les rues Bourgogne et des Remparts, ensemble les édifices :—Dépendant de la communauté de Sr. Francisco A. Neda et feu Dme. Marie Gravelle, son épouse ;

2o. UN AUTRE LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Conti ; adjoignant le lot ci-dessus décrit ; mesurant 35 pieds de face à la rue Conti ; sur 33 pieds de face à la rue Bourgogne ; dépendant de la succession de feue Marie Sacaze Ve. Gravelle et appartenant pour un tiers à celle de la dite feue Dme. Neda; ensemble les batisses &a. (Le tout mesure française.)

CONDITIONS :—6, 15 et 18 mois de terme ; billets par coupons endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale ;

Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 sept.—10.2ps

PAR H. DOMINGON.

IL sera vendu, samedi 10 courant, à midi, à la bourse,

UNE MAISON toute en bois, construite depuis deux ans, située à l'encoignure des rues Prytanée et Erato ; la charpente est toute en cypre. La dite maison mesure 56 pieds de long (mesure américaine) sur 22 de large, elle est divisée en quatre appartemens, dont deux à feu, une galerie, à l'extrémité il se trouve deux cabinets. L'acquéreur est tenu d'enlever la maison trente jours après la vente

Conditions : Au moment de la vente.
1er. sept—5

PAR F. DUTILLET,

IL sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 août courant, les biens mobiliers et immobiliers dépendants de la succession de feu ANTONIO DE SILVA, dit GONZALES ; savoir;

Propriétés foncières et Esclaves.

Le 24 Septembre prochain, il sera procédé à l'heure de midi, et à la bourse de Hewlett, à la vente des propriétés et esclaves de la succession:

1o. UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues de la Douane et de la Levée mesurant 53 pieds 9 pouces ½ de face à la rue de la Levée, sur 63 pieds 11 pouces ½ de face à la rue de la Douane; et les édifices y construits ;

2o. UN AUTRE LOT DE TERRE situé rue St.-Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la dite rue St.-Philippe, sur cent-cinquante pieds de profondeur, ensemble les édifices ;

3o. SARAH, négresse de 36 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse; un peu adonnée à l'ivrognerie.

4o. ROSE, négresse africaine, depuis son bas-âge dans ce pays ; âgée de 40 ans ; marchande, un peu blanchisseuse ;

5o. HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 22 ans ; un peu cuisinière, domestique de maison.

Conditions : La propriété de la rue de la Levée : payable un quart comptant et le reste à 1 et 2 ans de terme ; celle de la rue St.-Philippe à 6, 12, 18 et 24 mois de terme ; et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit. Le tout en bons billets endossés à satisfaction, divisés en coupons, et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par Mr. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 août—15.3ps

LE soussigné prévient le public qu'il quitte le pays, il invite les personnes à qui il doit à venir régler avec lui. Il invite aussi ceux qui lui doivent, à venir régler avec lui dans le plus pressant délai.

Il prévient aussi le public qu'il a cédé son établissement à un homme capable de le remplacer, à partir de ce jour.
3 septembre—8 F. OUVARD.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
15ME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 10 Sept.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	500	500
1	"	"	625	625
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET.....2
QUARTS DE BILLET.....1

Chaque paquet ne pourra payer moins de SEIZE PIASTRES ;—dans un compte de population. JEAN BAPTISTE FAGOT
27 Lots Directeur.